

Bulletin mensuel d'information N° 533
Keleier Forest Landerne

Novembre 2026
Miz Du

Les annonces pour le prochain bulletin sont à transmettre par mail pour le jeudi 19 novembre 2026.

Édito du Maire



Plusieurs travaux de voirie ont été menés au cours du mois d'octobre.
Le plateau routier au niveau de l'école a été adoucit ; sur la route du Boullac'h, un ralentisseur de type coussin berlinois a été installé afin d'inciter les automobilistes à réduire leur vitesse à l'approche des habitations.

Des travaux d'amélioration de la gestion des eaux pluviales ont également été réalisés sur l'allée Verte ainsi qu'en haut de Kergreac'h. Enfin, un nouvel enrobé a été posé sur la route de Rulan et à Mez Bernard, sur une distance d'un kilomètre, pour un montant de 100 000 €.

Les prochains chantiers d'envergure débuteront à la fin de l'année et au début de l'année 2027, sur la route de la Grève ainsi que dans les quartiers de Gorre Naod et de Rohan, avec l'enfouissement des réseaux électriques.



Mairie : Tél : 02 98 20 21 43
Courriel : mairie@la-forest-landerneau.fr
Site Internet : www.la-forest-landerneau.fr
Facebook : https://www.facebook.com/MairieLaForestLanderneau
Instagram : https://www.instagram.com/laforestlanderneau/

Horaires d'ouverture :
L M M : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h30
Jeudi : **Fermée au public le matin** / 13h30 – 17h30
Vendredi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h
Samedi : 9h - 11h

Retrouvez les actualités et les alertes sur PanneauPocket

DATES À RETENIR

Sam 07/11	Rencontre atelier créatif collectif de Noël - 10h
Sam 07/11	Collecte de journaux - APE G. Brassens - 11h
Mar 10/11	Conférence Siel Bleu - Salle Taliesin – 10h
Mer 11/11	Cérémonie commémorative de l'Armistice – 11h
Sam 14/11	Un café avec vos élus - Au marché - 10h
Sam 14/11	Rougail Saucisses – JGF Football – 19h
Mar 17/11	Lecture pour les tout-petits - 10h
Ven 20/11	Arrête ton char - Apéro choix du thème - 19h30
Sam 28 & dim 29/11	"Week-end des Arts Forestois"
Dim 29/11	Repas des Aînés (inscription en dernière page)

Infos pratiques

Défibrillateurs

2 défibrillateurs se trouvent sur notre commune :

- 1 en façade de la salle omnisports
- 1 en façade de la mairie

Eau du Ponant

Les bureaux de Landerneau et Guipavas sont ouverts à tous les usagers du lundi au vendredi, de 9h à 12h15 et de 13h15 à 17h30.
Un numéro est à votre disposition : 02 29 00 78 78.

Communauté d'Agglomération (CAPLD)

Maison des Services Publics, Landerneau
- Secrétariat :02 98 21 37 67
- Service environnement : 02 98 21 34 49
- France Travail : 3949
- CPAM :3646
- Mission locale : 02 98 21 52 29

Déchetterie

(ZI Saint Eloi - Plouédern) – Tél : 02 98 85 19 50

Horaires d'hiver (du 1er novembre au 28 février) :
9h - 12h & 14h - 17h30 du lundi au samedi.
Horaires d'été (du 1er mars au 31 octobre) :
9h - 12h & 14h - 19h du lundi au samedi.

Collecte ordures ménagères et recyclables

Recyclables : jeudis 5 et 19 novembre

Ordures ménagères : jeudis 12 et 26 novembre

Depuis le **5 octobre 2026**, tous les habitants du territoire doivent **impérativement sortir leurs bacs la veille au soir**. En effet, les tournées de collecte débutent désormais **en début de matinée.**

Conciliateur de justice

Le conciliateur de justice est un auxiliaire de justice, assermenté et bénévole. Concernant notre commune,
M. HENRY Guy exerce tous les jeudis après-midi en mairie de Guipavas.
Il peut être saisi en appelant le **02 98 42 71 00**.

Centre de Loisirs (ALSH)

Tél : 07 69 84 43 06 - saint-divy@epal.asso.fr
Maison des Bruyères, Saint Divy.

Petite Enfance

Protection Maternelle et Infantile (PMI) :
Les consultations de PMI pour les enfants de 0 à 6 ans ont lieu au CDAS / Landerneau.
Renseignements au 02 98 85 95 20.

Relais Petite Enfance :
Relais destiné aux parents, enfants, assistant(e)s maternel(le)s et autres professionnel(le)s de la petite enfance. Aide à la recherche d'un mode de garde pour leur(s) enfant(s), aux démarches administratives etc…
51 Rue de la Mairie - 29800 Plouédern – 06 79 78 75 70
rpe.vdle@epal.asso.fr

Centre Départemental d'Action Sociale (CDAS)

20, Rue A. Belhommet - Landerneau Tél : 02 98 85 35 33

CLIC

Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique
Maison des services publics - 59, Rue de Brest - Landerneau. Tél : 02 98 85 99 08 - Mail : clic@capld.bzh

Professionnels de santé

Pharmacie RICHARD :
Tél : **02 98 20 28 76**
L M M J V > 9h - 12h30 / 14h - 19h
Samedi matin > 9h - 12h30.

Pharmacies de garde :

Tableau de garde du dimanche de 9h30 à 20h

01/11	Pharmacie de Kergreis - Landerneau
08/11	Pharmacie du centre -Landivisiau
11/11	Pharmacie Prigent - Landivisiau
15/11	Pharmacie Barret - Loperhet
22/11	Pharmacie des deux rivières - Daoulas
29/11	Pharmacie Pupunat - Landivisiau

*En semaine, après 20h et le samedi, après 19h : composez **le 3237.***

Maison de santé – Madeleine LAGADEC
2, Rue de la Croix de Mission

Médecins :
Dr LE GOFF – Dr WEYNE – Dr VIMFLES

Tél **09 83 22 27 27** (numéro NON surtaxé)
Sur RDV : L M M J V > 9h-19h ; S – 9h-12h
Internet medphone + nom du médecin

GARDES MEDECINS :
Après 19h et WE appeler le **15.**

Infirmières :
Cabinet infirmier – Tél : 02 98 20 23 15
Soins à domicile, 7 jours/7 et sur rendez-vous.

Infirmière en pratique Avancée :
Béatrice FILY-SIDOINE – Tél : 06 66 59 31 77
Sur rendez-vous.

Orthophoniste :
Marion LAMIRAUX - Tél : 02 56 31 43 89

Diététicienne :
Michèle QUEFFELEC LE ROY
Tél : 06 79 12 18 51

Psychologue :
Céline PRONOST – Tél : 06 63 85 48 63

Vie Paroissiale – Messes

1er novembre : messe à 10h30 à Saint-Divy, célébrations pour les défunts à 14 h 30 à la Forest-Landerneau et à Saint-Thonan.

22 novembre : messe à 10h30 à Saint-Thonan.

Les élus vous reçoivent :

Le Maire et les Adjoints reçoivent sur rendez-vous.

David ROULLEAUX, Maire, les après-midis du mardi et du jeudi.
Pauline BENOIT, 1ere adj. (Jeunesse - Vie Associative - Animation - Communication) mardi et mercredi après 18h.
Olivier BESCOND, 2ème adjoint (Urbanisme - Rénovation énergétique - Réseaux) jeudi après-midi.
Odile BOUGER, 3ème adjointe (Aff. sociales - Commerce - Environnement) jeudi et vendredi.
Éric DUMESNIL, 4ème adjoint (Finance - Entretien et aménagement - Sécurité) jeudi après-midi.


Pauline BENOIT


Olivier BESCOND


Odile BOUGER


Éric DUMESNIL

Vie Municipale

Extrait du Conseil municipal du 28 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit septembre à 20 heures et 00 minutes, le Conseil municipal de la Commune de LA FOREST-LANDERNEAU, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur David ROULLEAUX, Maire.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Odile BOUGER

Tous les élus étaient présents à l'exception de :
M. Laurent MICHOT excusé, ayant donné procuration à Mme Pauline BENOIT.

ORDRE DU JOUR

1- CONVENTION D'UTILISATION ET DE PARTICIPATION FINANCIERE DE LA MINIPELLE

David ROULLEAUX expose aux membres du Conseil municipal que les communes de Saint-Thonan, Saint-Divy et La Forest-Landerneau ont investi dans une minipelle et sa remorque, dans le cadre d'un contrat de crédit-bail, de mai 2021 à avril 2026. Au terme de ce contrat, il a été décidé d'acquérir la minipelle pour 2 400,08 € TTC.

La commune de Saint-Thonan a été désignée comme contractante unique auprès de la Société Lixxbail. Il lui appartient donc de supporter la charge de cet achat définitif et de devenir ainsi propriétaire du bien à compter du 3 mai 2026.

Afin de poursuivre la mutualisation de cet équipement, il convient de conclure une convention d'utilisation et de participation financière entre les trois communes. Cette convention, présentée en annexe de la délibération, a pour objet de définir les conditions de financement des frais d'entretien, de réparation et d'assurance de la minipelle et de la remorque.

Il est ainsi proposé aux membres de l'assemblée de se prononcer sur ce projet de nouvelle convention qui sera effective au 1er octobre 2026, pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

CONSIDERANT l'intérêt de maintenir la mutualisation de cet équipement entre les trois collectivités et la nécessité d'en encadrer l'utilisation et le partage des frais de fonctionnement et d'entretien.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

D'APPROUVER les termes de la convention d'utilisation et de participation financière pour la minipelle et sa remorque entre les 3 communes, prenant effet au 1er octobre 2026.

2- VALIDATION AVANT-PROJET DEFINITIF CONCERNANT LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE GEORGES BRASSENS

Olivier BESCOND ajoute qu'en complément de la délibération DEL2026_22_06_50 du 22 juin 2026, approuvant l'Avant-Projet Définitif relatif au projet de rénovation énergétique de l'école publique Georges Brassens, il est proposé d'y intégrer la ventilation naturelle. Le montant des travaux était alors estimé à 956 200 € HT.

Le coût prévisionnel des travaux en phase APD est arrêté à 956 200 € HT + 28 000 € HT pour la ventilation naturelle, soit un coût total de 984 200 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir valablement délibéré par 15 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS (Roland PORHEL, Daniel LEAL, Sandra THERENE et Karine SICARD), DECIDE :

D'APPROUVER l'Avant-Projet Définitif relatif au projet de rénovation énergétique de l'école publique Georges Brassens à 984 200 € HT, intégrant le complément de 28 000€ HT relatif à la ventilation naturelle, et d'en valider les aspects techniques et financiers afin d'autoriser la poursuite de l'opération

3- APPLICATION D'UN TARIF SPECIFIQUE AUX MINEURS CONFIES POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE DE L'ECOLE GEORGES BRASSENS

Pauline BENOIT, 1ère Adjointe déléguée à la Jeunesse – Vie associative – Animation – Communication expose aux membres du Conseil municipal que suite à une demande de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), dans le cadre de l'accueil de mineurs confiés, il est proposé la fixation d'un tarif spécifique pour la restauration scolaire.

Un enfant scolarisé à l'école publique Georges Brassens est actuellement concerné par cette demande.
Depuis le 1er janvier 2025, la commune a fait le choix d'instaurer une tarification sociale pour la restauration scolaire, avec la mise en place du dispositif "*cantine à 1 €*".

Le tarif à 1 € est ainsi attribué aux familles dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 1 000 €. Ce plafond se traduit en termes de revenus, selon le nombre d'enfants au foyer.

A l'unanimité, le Conseil municipal :

APPROUVE l'élargissement de la tarification sociale à 1 € aux enfants mineurs confiés par l'ASE ;

4- ATTRIBUTION ET VOTE DE LA SUBVENTION OGEC 2026 POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE DE L'ECOLE SAINTE ANNE

Au titre de l'année scolaire 2025-2026, Pauline BENOIT propose au Conseil municipal l'attribution d'une subvention à l'OGEC de l'école Sainte Anne pour la restauration scolaire.

Le mode de calcul est le suivant : nombre de repas facturés par le fournisseur du restaurant scolaire de l'école Sainte Anne de l'année N-1, que l'on multiplie par la participation repas déterminée par la municipalité.

L'année précédente, la commune avait versé 6 670 € pour 10 263 repas facturés, soit une participation de 0,65 € par repas.

Il est à noter que l'OGEC a changé de fournisseur de repas en 2025 et a pu négocier de nouveaux tarifs moins élevés. C'est pourquoi, il est proposé de ne pas augmenter le montant de la subvention par repas et de la maintenir à 0,65 €.

⇨ 9 673 repas ont été facturés en 2025-2026, soit 9 673 x 0,65 € = 6 287 €

A l'unanimité, le Conseil municipal VALIDE le versement de la subvention de **6 287 €** à l'OGEC de l'école Sainte Anne pour l'année scolaire 2025-2026.

5- CONVENTION DE TRANSFERT DE GESTION ETABLIE ENTRE L'ETAT ET LA COMMUNE SUR UNE DEPENDANCE DU DOMAINE PUBLIC MARITIME DESTINEE A UNE ROUTE SUBMERSIBLE ET UNE BUSE AU LIEU-DIT « LA GREVE DU CHATEAU »

David ROULLEAUX expose aux membres du Conseil municipal que cette convention transfère à titre précaire et révocable la gestion d'une dépendance du domaine public maritime de **2095 m²** au lieu-dit « La Grève du château » à La Forest-Landerneau, pour une voie submersible et une buse.

1. Objet du transfert

- L'État transfère à la commune de La Forest-Landerneau la gestion d'une parcelle du domaine public maritime (2095 m²) située à « La Grève du château ».
- Cette zone comprend une route submersible, une cale d'accès, un mur de soutènement, une buse d'évacuation des eaux pluviales et des réseaux publics.

2. Nature du transfert

- Le transfert est précaire et révocable : il peut être retiré par l'État à tout moment pour des raisons d'intérêt général ou en cas de non-respect des conditions.
- La commune ne devient pas propriétaire et doit gérer la zone selon les règles du domaine public.

3. Obligations du bénéficiaire (la commune)

- Respecter les lois et règlements en vigueur.
- Préserver la circulation publique sur le rivage et protéger les milieux naturels (installation de blocs de roche pour limiter le passage des véhicules).
- Assurer l'entretien, la sécurité et la remise en état de la zone.
- Informer l'État avant tout travail ou intervention sur le site.
- Garantir l'État contre tout recours de tiers en cas de dommages.

4. Durée

- Le transfert dure tant que l'État ne le révoque pas ou que la commune respecte les conditions et en a l'utilité.

5. Fin du transfert

- En cas de révocation ou de résiliation, la commune doit remettre les lieux en état naturel à ses frais.
- L'État peut demander le maintien de certains ouvrages, qui deviennent alors sa propriété sans indemnité.

6. Conditions financières

- Le transfert est consenti à titre gratuit, sauf si une activité économique est envisagée.
- Tous les frais d'entretien, de travaux, d'impôts et de taxes sont à la charge de la commune.

7. Autres points

- Les mesures de police restent sous l'autorité du Préfet.
- Les droits des tiers sont réservés.
- La convention doit être approuvée par arrêté préfectoral.

Si la commune souhaite réaliser des travaux sur la route submersible, elle doit prévenir l'État au moins 15 jours à l'avance, respecter les prescriptions environnementales, et s'assurer que le public puisse continuer à circuler sur le rivage. En cas de non-respect, l'État peut mettre fin au transfert et exiger la remise en état du site.

A l'unanimité, le Conseil municipal DECIDE :

D'APPROUVER la convention de transfert de gestion établie entre l'Etat et la commune de La Forest-Landerneau sur une dépendance du domaine public maritime destinée à une route submersible et une buse au lieu-dit « La Grève du château », jointe en annexe à la présente délibération ;

6- APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET LA LPO BRETAGNE POUR LA PROMOTION DE LA BIODIVERSITE ET LA SENSIBILISATION DE L'ENVIRONNEMENT

Vu le projet de convention de partenariat établi entre la commune et la LPO Bretagne (Ligue pour la Protection des Oiseaux),

Considérant :

- Que la LPO Bretagne agit en faveur de la nature et de la biodiversité sur la région, notamment à travers des actions de connaissance, de protection, de gestion et d'éducation à l'environnement ;
- Que la convention prévoit la mise à disposition gracieuse d'une salle municipale une à deux fois par an pour les séminaires du groupe local LPO Pays de Brest ;
- Qu'en contrepartie, la LPO Bretagne s'engage à organiser gratuitement deux sorties ornithologiques hivernales ouvertes aux habitants sur les rives de l'Elorn, encadrées par des bénévoles et avec mise à disposition de matériel d'observation ;
- Que la commune assurera la publicité et la gestion des inscriptions à ces sorties ;
- Que la convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de sa signature, renouvelable par accord écrit ;
- Qu'un comité de pilotage sera constitué pour le suivi et l'évaluation des actions.

A l'unanimité, le Conseil municipal DECIDE :
D'APPROUVER la convention de partenariat entre la commune de La Forest-Landerneau et la LPO Bretagne.

Cérémonie du Guerrus

Samedi 26 septembre, sous un beau soleil d'automne, un émouvant hommage a été rendu aux trois commandos britanniques Peter BRADY, Daniel MULDOON et Herbert William SANDERSON qui ont perdu la vie le 1er septembre 1944 à l'ancien passage à niveau du Guerrus.

Le maire de la Forest Landerneau, la Royal British Legion, le Souvenir Français et l'UNC Forestoise se sont retrouvés pour saluer la mémoire des trois commandos. Les familles de ces trois victimes se sont déplacées d'Angleterre et étaient très émues par cette cérémonie qui perpétue la mémoire d'événements tragiques de notre histoire commune. Les anciens commandos marine étaient bien représentés pour honorer leurs frères d'armes, des Forestois étaient également présents.

On pouvait remarquer la présence de nombreux drapeaux Français et Britanniques qui sont arrivés en défilant, au son de la cornemuse de M. Marcel SALOU. Après les dépôts de gerbes, la sonnerie Aux Morts retenti puis les familles ont fait l'exhortation britannique traditionnelle en anglais puis en français. L'hymne britannique et la Marseillaise ont clos la cérémonie.

Monsieur le Maire a invité tous les participants à rejoindre la salle Taliesin pour un vin d'honneur.



Commémoration de l'Armistice

La cérémonie commémorative de l'armistice du 11 novembre 1918 se déroulera devant le monument aux Morts de Saint-Divy pour l'ensemble des communes de La Forest-Landerneau, Saint-Divy et Saint-Thonan :

Mercredi 11 novembre 2026

Le rassemblement aura lieu **à 10h45** devant la Mairie de Saint-Divy et la cérémonie s'effectuera devant le monument aux Morts à **11h.**

A l'issue de la cérémonie un vin d'honneur sera offert par la municipalité dans la salle polyvalente de Saint-Divy. Le repas de cohésion sera servi dans cette même salle.

Toutefois, une cérémonie sera effectuée à **10h,** avec dépôt de gerbe, devant le monument aux Morts de La Forest-Landerneau, en présence de représentants de la municipalité et de l'UNC Forestoise, puis nous rejoindrons Saint-Divy pour la cérémonie commune.

CCAS

- **Café des aidants**

Depuis le mois d'octobre, les rencontres organisées **le premier jeudi de chaque mois** se déroulent dans un nouveau lieu :

Coffee Shop Tasse de Mémé - 23, quai de Cornouaille

Les prochains thèmes :

Novembre : Aider seul ou à plusieurs ?
Décembre : Ce qui nous relie encore.

- **Atelier Siel Bleu**

Une deuxième session d'ateliers « Équilibre » sera proposée sur la commune de novembre 2026 à juin 2027. Les 30 séances seront animées par l'association Siel Bleu.

Une réunion d'information se tiendra le mardi 10 novembre à 10h en salle Taliesin et s'adresse aux personnes de plus de 60 ans.
Le planning des ateliers sera communiqué ultérieurement.



État civil

Il nous a quitté : Pierre BOUSQUI (77 ans).

Entretien - Balayeuse

Le passage de la balayeuse se fera
le **vendredi 27 novembre** sur la commune.

Merci de ne pas stationner le long des caniveaux.

Travaux

Depuis le mois d'octobre, deux changements de circulation sont entrés en vigueur :

- Route de Kerjakez : matérialisation de 3 places de stationnement, passage en circulation prioritaire à cet endroit et limitation de la vitesse à 30 km/h.

- Route du Boullac'h : mise en place d'un ralentisseur et limitation de vitesse à 30 km/h.

Pour une circulation apaisée et des riverains et piétons en sécurité, levons le pied !





Urbanisme

Un service en ligne pour déposer vos demandes a été mis en place par la CAPLD :



- Tapez sur votre moteur de recherche : « Mon guichet urbanisme en un clic »
- Ou tapez le lien suivant : https://gnau58.operis.fr/landerneaudaoulas/gnau/#/

Déclarations préalables de travaux

Demandes :

- Route de Kerhuon – régularisation aménagement intérieur
- Route de Kerhuon – Chenil
- Route de l'Elorn – Panneaux Photovoltaïques
- Keranna – Vélux
- Rue de Keramanac'h – Clôture
- Kergreac'h – Pergola
- Streat Nevez - Portail

Accords :

- Allée de Kervalan – Panneaux Photovoltaïques
- Mez Bernard – Dalle béton, revêtement sol et portail
- Place du Château – Portail
- Cribin – Portail
- Route de Rulan – Rénovation énergétique
- Route de Kerhuon – régularisation aménagement intérieur
- Route de Kerhuon – Chenil
- Route de l'Elorn – Panneaux Photovoltaïques
- Kergreac'h – Pergola
- Streat Nevez - Portail

Permis de construire

Accord :

- Route de Poul Ar Marc'h – Carport

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative à la procédure de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la CAPLD.

Par arrêté n°ARP2026_090 du 9 octobre 2026, le Président de la Communauté a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

L'enquête publique se déroulera du 12 novembre 2026 (9h) au 14 décembre 2026 (17h)

Recensement des jeunes Parcours citoyen (filles et garçons)

Modalités de recensement des Françaises et des Français nés **à partir de novembre 2010 :** en application de la loi du 28 octobre 1997.



Avis aux nouveaux habitants

Les nouveaux habitants de la commune sont invités à se présenter en mairie dès leur arrivée, munis de leur livret de famille, afin de faciliter leurs démarches administratives.

Bibliothèque

Heures d'ouverture :
Mardi & Jeudi 16h30 à 18h30 – Samedi 10h30 à 12h30

Tél : 02 98 20 39 57
Courriel : bibliotheque.laforestlanderneau@orange.fr

Abonnement : 20 € / famille / an. **ABONNEZ-VOUS !**

Nouveaux habitants de la commune : merci de vous présenter en Mairie pour recevoir votre bon pour un an d'abonnement gratuit.

> **A noter**, les adhérents à la bibliothèque doivent faire au moins un emprunt de livre par an, sinon le système procède à la radiation de l'abonnement.



Animation autour du livre Pour nos tout-petits

Des temps de partage autour du livre sont proposés aux enfants (6 mois à 3 ans) et leur accompagnant (parents, grands-parents et assistants maternels) dans les locaux de la bibliothèque de la Forest-Landerneau.

Le nombre de participants est limité à 12 enfants accompagnés par leur adulte référent

Mardi 17 novembre à 10h

Inscriptions auprès de Céline et Célia
Relais Petite Enfance : 06 79 78 75 70
Courriel : rpe.vdle@epal.asso.fr



Les séances sont animées par Christine, Eliane et Claudie avec le soutien de la Bibliothèque de La Forest-Landerneau et de la Bibliothèque du Finistère.

Nettoyons la nature !

Les enfants de nos deux écoles ont répondu présents à l'appel du Conseil départemental et de la municipalité dans le cadre de l'opération « Nettoyons la nature ».
Après la collecte, tous les déchets ont été rassemblés puis triés sur la bâche de tri prêtée pour l'occasion. Une étape essentielle pour comprendre que chaque déchet a sa place… et surtout que le meilleur déchet reste celui que l'on ne produit pas !

Un grand merci aux équipes enseignantes et aux parents accompagnateurs pour leur mobilisation.
Merci également au Centre E.Leclerc de Landerneau et au Conseil départemental pour la fourniture du matériel de collecte.

Et un merci tout particulier à Stéfanie Isoard, du Syndicat du bassin de l'Elorn, qui a proposé aux enfants un temps de sensibilisation au tri des déchets.

L'opération s'est conclue par un petit goûter offert par la municipalité.



École Georges Brassens



École Sainte-Anne

Après les enfants de nos deux écoles, c'était le tour des adultes de retrousser leurs manches pour participer au ramassage des déchets dans notre commune.

Organisée par Odile Bouger, adjointe au maire, et Sylvie Lejeune en partenariat avec le Département et l'association Finist'Air Géocaching.
Le bilan de ces deux ramassages est parlant :
22 kg de déchets ramassés par les enfants des écoles.
Près de 50 kg et une grande bâche collectée par les adultes. Soit près de 72 kg de déchets retirés de notre environnement ! Merci à tous !



Retour sur Octobre Rose !

Une première édition réussie !

À l'occasion d'Octobre Rose, la municipalité de La Forest-Landerneau avait invité les associations locales à se mobiliser en faveur de la lutte contre le cancer du sein. Un appel entendu par la JGF toutes sections, sous la présidence d'Alain Garnier qui a organisé une soirée Gym & Culture réunissant plusieurs associations locales autour de cette cause solidaire.

Près de 200 participants ont répondu présents mardi 20 octobre pour cette première soirée sportive et culturelle solidaire organisée dans le cadre d'Octobre Rose !

Grâce à cette belle mobilisation, 700 € seront reversés pour soutenir la lutte contre le cancer du sein.

Un immense merci à toutes celles et ceux qui ont contribué à cette réussite : à la JGF toutes sections, à la chorale Méli Mélodie de l'Amicale laïque, aux animateurs Catherine Daniel et Nako Nakov, au docteur Le Goff, aux bénévoles, aux nombreux soutiens dont Sports pour Tous Bretagne et à tous les participants. Merci à chacun pour son énergie, son engagement et sa générosité !

Une belle première édition placée sous le signe du sport, du partage et de la solidarité.
Merci à tous !







Mois sans tabac

Recevez gratuitement votre kit pour augmenter vos chances de devenir ex-fumeur.
> mois-sans-tabac.fr



Animation





Apportez vos branchages et repartez avec le broyat. Le broyeur de la commune est adapté pour des branches jusqu'à un diamètre de 15 cm ; il peut également broyer des petits branchages mélangés. Si vous souhaitez faire broyer des résineux, merci de les séparer des feuillus. Leurs copeaux ne peuvent être utilisés sur les potagers. À suivre, d'autres dates et emplacements seront proposés.



Un don de plantes issues des jardinières municipales y sera également proposé.

Don du Sang

Lundi 23 novembre de 14h30 à 19h
Mardi 24 novembre de 12h à 16h30
Mercredi 25 et jeudi 26 novembre de 08h15 à 12h45
Landerneau - Le Hangar

Téléthon

Le Téléthon 2026 se déroulera cette année le 4 et 5 décembre prochains.

Sur La Forest, les animations suivantes vous sont proposées :

- 28/11 : la JGF section football organisera une vente de crêpes sur le marché entre 10h et 12h.
- 28/11 : Marché de Noël au Café de la Gare avec friperie, huîtres sur place de 16h à 21h.
- 05/12 : une marche et une course à pied auront lieu au départ de Landerneau et de la Forest.

AFMTÉLÉTHON
INNOVER POUR GUÉRIR

Noël au marché

Artisans, artistes, créateurs… venez participer à "Noël au marché" !

À l'occasion de **Noël au marché**, qui se déroulera le **samedi 12 décembre**, la commune souhaite réunir des artisans, artistes et créateurs locaux pour proposer aux visiteurs une belle diversité de produits et d'idées cadeaux.
Vous êtes intéressé et vous proposez des produits originaux et de qualité ?
👉 Nous vous invitons à vous faire connaître dès maintenant !
Bijoux, créations artisanales, décoration, objets en bois, textile, idées cadeaux… **toutes les propositions sont les bienvenues**, dans la limite des places disponibles.

Intéressé(e) ? Contactez la mairie.
Venez partager l'esprit de Noël avec nous !

Crèche "La Cabane aux Bruyères"

Le saviez-vous ?
Trois places en crèche sont réservées aux familles résidant sur la commune de La Forest-Landerneau !

Vous avez un besoin ?
N'hésitez pas à contacter la directrice de La Cabane aux Bruyères (Plouédern) au 02 29 62 36 49.



Arrête ton Char



Salle polyvalente de Saint Divy

JGF Football



La Forest à petite foulées

L'assemblée générale de LA FOREST A PETITES FOULEES de LA FOREST LANDERNEAU, a eu lieu le 9/10 dernier.

Celle-ci a été l'occasion de remettre **un chèque de 600 € à l'association ENFANCE ET PARTAGE** que nous soutenions lors de **notre 6ème édition TRAIL et MARCHE du 4 octobre.**

Sur la photo, de gauche à droite :

- Christelle DU BOURG, trésorière du club,
- Dominique HUGUET, représentante départementale d'Enfance et Partage,
- Régine SIRODOT, présidente du club,
- Jacqueline BERTHIER association Enfance et Partage.



Les Arts Forestois

Organisée par les Arts Forestois, la prochaine exposition de peinture et sculpture se tiendra les **28 et 29 novembre à la salle polyvalente** de la mairie. Outre les nombreux exposants, **l'invitée d'honneur sera Sophie Desecoles** (dite Sofi) dont les œuvres figuratives sont très riches en couleurs. Le caractère spontané de sa peinture se révèle par la tourmente du pinceau sur la toile. Les thèmes abordés par Sofi sont variés : les rues, les corps etc...
Une artiste à découvrir et à apprécier !



Enfance - Jeunesse

École G. Brassens

Loto enfants du 8 novembre > **ANNULÉ**



APE
COLLECTE DE JOURNAUX

Sam 7 novembre

11h – 12h
Salle omnisports





École Ste Anne

Sortie pédagogique au Barrage du Drennec.



Le Syndicat du Bassin de l'Elorn a invité les élèves primaires à découvrir le fonctionnement du barrage du Drennec, et à s'investir dans des ateliers sur la découverte de la faune et de la flore, la gestion de la ressource en eau et économies d'eau, et les risques de pollution de l'eau. Ce fut une très belle journée marquée par la surprenante visite souterraine du lac !

Les CM découvrent la pétanque !



A l'initiative de Morgane, en partenariat avec le club Val Elorn dirigé par Thierry, les CM s'initient à la pétanque. Après un temps de bons conseils de Eliane, Louis, Jean-Charles et d'autres joueurs, et après un temps d'observation, les élèves commencent à pratiquer. Pas si facile de placer la boule près du cochonnet ! Les CM s'entraîneront tous les vendredis jusqu'à Noël afin d'être prêts à challenger les boulistes émérites du club.

Une fin de période joyeuse : Célébrons la Fête de la Pomme !



Pour marquer ce dernier jour de la période, l'équipe enseignante a prévu une journée festive renforçant la cohésion sur le thème de la Pomme ! Au programme de la journée : des ateliers culinaires, créatifs et sportifs et un grand goûter partagé. Un vrai moment de bonheur associant petits et grands !

Foyer des jeunes

Christine, qui accueille les enfants de 9 à 13 ans, est à votre disposition pour vous informer sur le fonctionnement du Foyer.

Inscriptions et renseignements par téléphone, sms au 06 10 70 72 48 ou par mail : foyerdesjeunesforestlanderneau@gmail.com
Adresse : Gymnase - 4, Rue Talamon

04/11 : Atelier « Plastique fou »

11/11 : ***Férié Armistice***

18/11 : Atelier « Windows colors » 1/2 et badminton

25/11: Atelier « Windows colors » 2/2

Les P'tites graines – Épicerie ambulante

Présence sur La Forest les **1er et 3ème lundis du mois 17h à 19h.**

Elorn Pizza

Tous les **jeudis de 17h à 20h** – Place Aimée de Guesnet (centre Bourg, devant l'église). Pizzas à emporter.
Commandes au 06 17 32 36 15

Capsule



Café de la gare

Des nouveautés pour le mois de novembre, L'amical laïque et le café vous proposent deux après-midi "crochet" le mercredi dès 16h30 (gratuité par l'amical laïque, une consommation demandée pour la partie café), informations au café - Ainsi qu'un moment de kinésiologie ludique, « Émotions, stress et estime de soi : rétablir l'harmonie intérieure » avec Sonia Orriger (20 euros pour 1h, inscriptions au mail suivant : s.orkinesiologie@gmail.com ou au café).
Il y aura également l'atelier couture : 30€ les 2h, inscriptions au mail suivant : lefildubonheur@yahoo.com ou auprès du café
L'atelier écriture :15€ les 2h, inscriptions au mail suivant : laplumevagabonde29@gmail.comou au café
- Un concert avec Kabilyg, musique du monde
- Une scène ouverte JJGoldman, avis aux musiciens.e.s, chanteur.e.s pour venir vous inscrire au Café !
- du théâtre le dernier dimanche avec 2 petites pièces de 40 min chacune (SEUL de BörjeLindström et LE COSMONAUTE AGRICOLE de René de Obaldia).
- Et surtout un marché de Noël comme l'année dernière avec friperie, huîtres sur place aux bénéfices du Téléthon.
Au plaisir de vous y voir à un moment ou à un autre

Ce mois de novembre au Café

LE CAFE EST FERME DU lundi 9 au vendredi 13 matin
Donc OUVERTURE le vendredi 13 à 17h

Dim. 1er 12h00	REPAS KIG HA FARZ	
Merc. 4 16h30	APRES-MIDI CROCHET	Amical laïque
Vend. 6 14h30	ATELIER COUTURE	Le fil du bonheur
Vend. 6 18h00	APERO BRETON	
Vend. 6 20h00	CONCERT	Kabylig
Dim. 8 12h00	BURGERS	Roc'h Highland
Sam. 14 15h 17h	ATELIER ECRITURE	Aléxine
Dim. 15 12h00	REPAS	Florent
Merc. 18 16h30	APRES-MIDI CROCHET	Amical laïque
Vend. 20 20h00	SCENE OUVERTE	Spéciale JJGoldman
Sam. 21 14H30	KINESIOLOGIE LUDIQUE	Sonia Orriger
Dim.22 12h00	REPAS CREPES	Rock Ha billig
Sam. 28 16h 21h	MARCHE DE NOEL	+ huîtres + friperie au profit du théléthon
Dim. 29 12h00	APÉRO-HUÎTRES	Kersanton
Dim. 29 12h00	THEATRE Au chapeau	Distribil Compagnie

02 98 20 20 80 | cafedelagare29@gmail.com | facebook

Horaires d'ouverture :
Mercredi 15h30- 19h30 · Jeudi & Vendredi : 10h-12h30 + 17h-19h30
Samedi et Dimanche : 10h-19h30





Coucou la pluie, tu pointes le museau ces temps-ci ? Pas trop tôt dis-donc ! Et puisque tu es là, reste un peu, installe-toi Certains d'entre nous vont grogner mais n'en prends pas ombrage. De l'ombre, on en a justement besoin, et du retour des températures « bien d'chez nous »... Ta longue absence a causé pas mal de dégâts parmi les activités humaines, surtout celles liées à la terre évidemment, et il est grand temps de venir à leur rescousse… Les animaux eux non plus n'ont pas vraiment goûté cet été brûlant. Nos animaux domestiques et d'élevage bien-sûr, mais aussi la faune sauvage, bien peu évoquée dans les médias mais qui « a payé un lourd tribut », comme on dit, à cette période exceptionnelle.

Les conséquences de ces évènements sont encore devant nous d'autant que, comme nous l'indique la science depuis fort longtemps, ils sont appelés à se répéter et à s'intensifier... Pas cool, comme dirait l'autre, mais on était prévenus ! Dire que ma précédente chronique en mars dernier commençait par « *Que d'eau ! Cet hiver exceptionnel laissera des souvenirs forts et pas mal de dégâts*... ».

Malgré tout, ces grosses chaleurs n'ont pas empêché l'observation de jolies bestioles, et je suis surpris du nombre de moro-sphinx qui venaient butiner les fleurs de sauge rouge du jardin il y a encore quelques jours. Ce papillon qui joue au colibri m'épate et me réjouit chaque fois qu'on se croise ! J'ai aussi eu la chance de bien observer le magnifique machaon en vol. Il a dû apprécier les grands fenouils de notre bout de terrain, c'est une de ses plantes préférées.

Et puis la troisième belle rencontre que je retiens de cette saison c'est un grand lézard vert (plus de 30 cm !) discrètement posé au soleil sur une terrasse, à l'abri des regards mais l'œil toujours aux aguets. Un vert lumineux parcouru de différentes nuances de jaune et de bleu... Extraordinaire.

Dernière minute : je viens d'apprendre qu'un balbuzard fréquente le coin. Vous le saviez, vous ? Quelle chance de côtoyer tout ce petit monde dans notre région !

Michel Tessier

Recherche terrain/pâture pour mes deux chevaux. Je suis équipée (tracteur et gyro) et complètement autonome. N'hésitez pas à me contacter au 06.64.06.33.30.



Cause déménagement vends : divers meubles, outils, outillages, échelles, rallonges électriques.
Contact : 02 98 20 39 00 entre 16h et 19h

Recensement phénomènes fortes chaleurs

Habitante du quartier de la gare, j'ai constaté des fissures importantes sur la façade de ma maison, ainsi qu'une à l'intérieur, suite à l'été.
Avez-vous constaté de telles fissures sur vos bâtis ?
Si oui, et que vous souhaitez réfléchir à des pistes et recours possibles, vous pouvez me contacter par sms ou par mail : thomas.aurore94@gmail.com / 06 87 18 44 50

Marchons, Respirons

Renseignements et réservations : 06.03.26.72.02
marchonsrespirons@gmail.com
www.marchons-respirons.fr

Marche énergétique :

- 6,11 et 17 novembre, de 14h à 16h
- 25 novembre, de 10h à 12h

Marche nordique, en conscience, apprentissage et perfectionnement :

- 3 et 19 novembre, de 14h à 16h
- 14 novembre, de 10h à 12h

Bain de Forêt (2 h) :

- 13 novembre, de 14h à 16h

Bain de nature au bord de l'Elorn (2 heures)

- 5 novembre, de 14h à 16h
- 27 novembre, de 15h à 17h

A la découverte de la forêt avec les bébés (enfants de moins de 3 ans) :

- 13 novembre, de 10h à 11h15
- 27 novembre, de 10h à 11h15

Les fêtes de fin d'année approchent, des cartes cadeaux pour chacune des activités sont disponibles !

Repas des Aînés

Un repas sera offert, par le Centre Communal d'Action Sociale, aux personnes de 70 ans et plus. Il aura lieu le **dimanche 29 novembre** prochain à 12h, à La Capsule.

Les personnes qui souhaitent participer à ce repas doivent impérativement s'inscrire auprès de l'accueil de la mairie **pour le jeudi 19 novembre**, à l'aide du coupon ci-dessous. Pour des questions d'organisation, aucune inscription ne sera prise après cette date.

Le(la) conjoint(e), n'ayant pas 70 ans, peut prendre part à ce repas moyennant une participation financière de 38 € - chèque à l'ordre de la CAPSULE à remettre avec le bulletin d'inscription. L'apéritif de l'accompagnant(e) sera offert par le CCAS.

Coupon à déposer à l'accueil de la mairie ou par courriel : mairie@la-forest-landerneau.fr

✂……

Nom : …….....…… Prénom : …….....

Adresse :
……..

Date de naissance : ……..……Tél : ……

Participera(ont) au repas organisé par le CCAS :

☐ Seul(e) ☐ Accompagné(e) de son(sa) conjoint(e)

Conjoint(e) :

Nom : ……..…… Prénom : …….....

Adresse :
……

Date de naissance : ……Tél : ……

Attention, les bulletins d'inscription ne sont plus envoyés par courrier.

Vos données collectées via le coupon d'inscription ci-dessous sont enregistrées auprès du service CCAS. Vous pouvez à tout moment vous opposer à apparaître sur cette liste dédiée en informant le service concerné ou le délégué à la protection des données de la commune. Pour connaître vos droits et les modalités, veuillez consulter la notice d'information affichée à l'accueil de la mairie ou le site internet de la commune.

Ci-dessous, mention obligatoire ajoutée dans le cadre du RGPD.

Direction de Publication

- Editeur de publication : Mairie – Le Bourg – 29800 La Forest-Landerneau - tie@tie.bzh
- Directeur de publication : M. David ROULLEAUX
- Diffusion : distribution des bulletins municipaux à domicile, disponible à l'accueil de la mairie et publication sur le site internet de la commune. - Tirage : 1000 exemplaires